



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

B.18

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

(03/93)

MOYENS D'EXPRESSION

UNITÉ D'INTENSITÉ DU TRAFIC

Recommandation UIT-T B.18

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes que les Commissions d'études de l'UIT-T doivent examiner et à propos desquels elles doivent émettre des Recommandations.

La Recommandation révisée UIT-T B.18, élaborée par la Commission d'études II (1988-1993) de l'UIT-T, a été approuvée par la CMNT (Helsinki, 1-12 mars 1993).

NOTES

1 Suite au processus de réforme entrepris au sein de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le CCITT n'existe plus depuis le 28 février 1993. Il est remplacé par le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) créé le 1^{er} mars 1993. De même, le CCIR et l'IFRB ont été remplacés par le Secteur des radiocommunications.

Afin de ne pas retarder la publication de la présente Recommandation, aucun changement n'a été apporté aux mentions contenant les sigles CCITT, CCIR et IFRB ou aux entités qui leur sont associées, comme «Assemblée plénière», «Secrétariat», etc. Les futures éditions de la présente Recommandation adopteront la terminologie appropriée reflétant la nouvelle structure de l'UIT.

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

UNITÉ D'INTENSITÉ DU TRAFIC

(Melbourne, 1988; révisée à Helsinki, 1993)

Le CCITT,

considérant

(a) que, dans les textes du CCITT portant sur les opérations et les tarifs télégraphiques et dans les textes du CCIR concernant les transmissions radiotéléphoniques (par exemple, les faisceaux hertziens pour le téléphone et la radiotéléphonie pour le service mobile maritime), on utilise la quantité «intensité du trafic» et l'unité dans laquelle elle est exprimée, et que, avec les progrès en matière de télécommunication, ce terme et son unité seront employés de plus en plus;

(b) que la variable de trafic et son unité «erlang» sont définies dans la Recommandation E.600 et reproduits ci-après,

recommande

d'utiliser, pour les besoins des télécommunications, les définitions suivantes:

intensité du trafic: l'intensité du trafic instantané dans un groupe de ressources est le nombre de ressources occupées à un instant donné.

NOTES

1 Les moments statistiques peuvent être calculés pendant une période de temps donnée; par exemple l'intensité du trafic moyen $\bar{A}(t_1, t_2)$ est liée à l'intensité du trafic instantané $A(t)$ par la formule:

$$\bar{A}(t_1, t_2) = \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} A(t) dt$$

Dans les applications, le terme intensité du trafic signifie habituellement intensité du trafic moyen.

2 L'intensité du trafic est équivalente au produit du taux d'arrivée et du temps moyen d'occupation.

3 L'unité habituellement utilisée est l'erlang (symbole: E).

erlang: unité d'intensité de trafic (symbole: E). Un erlang correspond à l'intensité du trafic d'un groupe de ressources, lorsqu'une seule des ressources est occupée.

NOTE – C'est en 1946 que le CCIF a donné le nom d'«erlang» à l'unité d'intensité du trafic en l'honneur du mathématicien danois A.K. Erlang (1878-1929), qui a élaboré la théorie du trafic en téléphonie.